

**Objet :** Votre demande de destitution du Président de la République

Le Mans, le 19 février 2019

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité m'adresser une demande en vue de la destitution du Président de la République sur le fondement de l'article 68 de la Constitution.

Cet article dispose que le Président de la République ne peut être destitué qu'en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat.

La démonstration développée, par le biais d'une énumération de manquements, si elle est rigoureuse sur la forme, ne saurait toutefois emporter mon adhésion sur le fond.

En effet, une bonne part des manquements évoqués relèvent, en réalité, de la seule mise en application de la politique du Président de la République.

A titre d'exemple, le premier manquement relevant de « *la paupérisation et la précarisation de pans entiers de la société française* » ne fait que synthétiser cette politique dont nous avons, pour notre part, dénoncé la teneur.

Par ailleurs, le fondement juridique évoqué, à savoir un manquement à l'article 1 de la Constitution, selon lequel la France est une République « *sociale* », m'apparaît relever d'une interprétation excessivement large.

Il faut bien comprendre que la procédure instituée par l'article 68 de la Constitution n'a jamais abouti et demeure une procédure exceptionnelle. Aussi, l'interprétation d'un « *manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat* » se fera forcément de manière restrictive et cette procédure ne saurait servir d'instrument politique visant à trancher un différend de nature politique.

Les manquements relevant du « *dénigrement incessant des Français* », du « *travail de sape contre l'unité nationale* » ou encore tenant au « *mépris constant avec lequel il traite la langue française et les pays de la Francophonie* » sont également tout à fait insoutenables.

Je souhaite faire preuve de la plus grande précision quant à ma position. Je ne dis pas que tous les manquements évoqués ne sont pas choquants ou blâmables, au contraire, mais je considère qu'ils ne suffisent pas à caractériser les conditions requises pour obtenir la destitution du Président de la République sur le fondement de l'article 68 de la Constitution.

De même, je considère qu'il y a lieu, non pas de rechercher la destitution du Président, mais d'être force d'opposition et de proposition par rapport à la politique appliquée par ce dernier.

En effet, le programme appliqué par le Président est, pour partie au moins, celui qu'il avait annoncé en tant que candidat.

Compte tenu des circonstances de son élection, relevant plus du vote de barrage que de la véritable adhésion de nos concitoyens, je sais que certains d'entre vous répondront qu'il n'a pas une légitimité suffisante pour appliquer sa politique. Toutefois, à cet égard, je tiens à

formuler mon attachement aux institutions telles qu'elles existent aujourd'hui et ne remettrai pas en cause la légitimité institutionnelle du Président de la République.

C'est pourquoi, avec notre groupe parlementaire, le groupe Socialistes et apparentés, nous avons assumé notre rôle d'opposition et de proposition. En effet, et ce, avant même la naissance du mouvement des gilets jaunes, nous avons alerté le Gouvernement sur l'injustice de sa politique et lui avons soumis des voies alternatives.

Nous avons alerté, par le biais de questions orales au Gouvernement notamment, sur les conséquences de la politique en termes de perte de pouvoir d'achat pour les Français, laquelle a plus durement touché encore les retraités. Nous avons ainsi dénoncé la hausse de la CSG ou encore celle, sans précédent, des taxes énergétiques. Afin que les citoyens puissent apprécier les atteintes à leur pouvoir d'achat, nous avons mis en place un simulateur en ligne à cet effet.

Dans le cadre des débats du projet de loi de finances (PLF) pour 2019, nous avons déposé de nombreux amendements visant à contrer les hausses prévues par le Gouvernement et protéger le pouvoir d'achat des Français.

Contrairement à ce que pourraient défendre certains, notre rôle ne s'est toutefois pas limité à une simple opposition stérile. Nous avons, en effet, soumis un « *budget alternatif pour 2019* » s'articulant autour de trois grands objectifs : soutenir le pouvoir d'achat des 14 millions de retraités ; accélérer la transformation énergétique de l'économie française et renforcer la croissance économique de la France et répondre à l'urgence sociale et assurer la cohésion de notre pays.

Ce budget alternatif avait pour mérite de répondre à ces grands enjeux sans dégrader l'objectif de déficit public du Gouvernement. En effet, ce budget était financé par la renonciation aux privatisations des aéroports de Paris et de la Française des jeux ; la non-bascule du CICE en baisse de cotisations ; au rétablissement de l'impôt sur la fortune (ISF) ; à la suppression de la *flat tax* et de l'annulation de suppression de l'*exit tax*, ensemble de mesures que nous avons soutenues lors des débats parlementaires.

En somme, ce budget avait pour vocation de démontrer qu'une politique économique, sociale et environnementale, plus juste et plus efficace, était, et demeure, possible.

Par la suite, après l'émergence et le développement du mouvement des gilets jaunes, nous avons déposé une « *proposition de loi pour sortir de la crise* ». Cette proposition apportait des solutions concrètes et d'application immédiate pour plus de justice et plus d'égalité, parmi lesquelles :

- la réinstauration de l'impôt sur la fortune ;
- l'annulation de la nouvelle hausse des taxes sur les carburants, le fioul domestique et le gaz ;
- une nouvelle version du chèque énergie avec l'instauration d'une composante carburant, une augmentation de 25% de son montant et une augmentation du nombre de bénéficiaires ;
- une augmentation de la prime d'activité ;
- une indexation des retraites de base sur l'inflation et une augmentation de la fiscalité sur les dividendes.
-

Plus récemment, nous avons décidé d'user, et ce pour la première fois de l'histoire de notre pays, du « référendum d'initiative partagée » afin de restaurer l'ISF.

Afin de prospérer, cette procédure doit, en premier lieu, réunir les signatures de 185 députés et sénateurs autour d'une proposition de loi référendaire visant au rétablissement de l'I.S.F.

C'est pourquoi nous avons appelé chacun des députés et des sénateurs à soutenir notre initiative et à signer cette proposition de loi référendaire.

Conscients de la difficulté à réunir ces signatures, nous avons mis en place une plateforme d'interpellation en ligne : <https://www.referendum-isf.fr/#/>.

Celle-ci permet à chacun des citoyens d'interpeller directement son élu en entrant simplement son adresse postale.

A l'heure actuelle, encore 26 parlementaires sont à convaincre.

Une fois ces signatures obtenues, et après vérification de la conformité de texte par le Conseil Constitutionnel, nous solliciterons les parrainages de 4,7 millions de citoyens. En effet, le ministère de l'Intérieur devra assurer, à ce stade, le recueil des soutiens citoyens pendant une durée de neuf mois.

Il appartiendra enfin au Gouvernement d'organiser ce référendum, à moins que l'Assemblée nationale et le Sénat n'examinent dans les six mois la proposition de loi.

Dans les deux cas, le Gouvernement devra prendre ses responsabilités envers les Français et c'est bien là l'objet de notre démarche.

Il me semblait important de faire état de l'ensemble de ces actions de mon groupe et de moi-même afin que vous soyez pleinement assuré de notre implication dans le cadre de la politique de notre pays.

Nous usons de l'ensemble des moyens dont nous disposons pour faire prévaloir les idées de justice, d'égalité, de fraternité et de liberté : interpellations directes des membres du Gouvernement ; questions orales et écrites, travail en commission, dépôt d'amendements etc. Nous sommes sur tous les fronts pour défendre nos valeurs et œuvrons en toute transparence.

Pour finir, je note que le présent dossier de destitution du Président de la République émane de l'Union Populaire République (UPR), mouvement politique conduit par M. François ASSELINEAU.

Je souhaite ici manifester mon opposition quant à la position de ce parti, lequel prône la sortie, pour la France, de l'Union européenne.

L'Union européenne a constitué pour notre Pays un formidable élan social, économique et juridique. Il n'y a pas lieu d'occulter les difficultés aujourd'hui que cette organisation génère et les doutes qui s'immiscent dans l'esprit de nos concitoyens. Toutefois, nous considérons qu'elle est toujours porteuse de grandes innovations et constitue la garantie d'une coopération entre les peuples qui la compose.

En tant qu'élu de territoire, je peux vous affirmer que bon nombre de projets ne pourraient éclore sans l'Union européenne, ce qui altérerait l'attractivité de nos territoires et, au final, la qualité de vie de chacun des citoyens.

Aussi, tout comme la demande de destitution du Président de la République, la sortie de l'Europe exprime une volonté de l'UPR de « renverser la table », fruit d'un aveuglement souverainiste et aveu d'incapacité à porter des améliorations concrètes et raisonnées.

Pour notre part, nous refusons de nous appuyer sur la vague des gilets jaunes pour des fins politiques, et encore moins pour remettre en cause les institutions de notre République.

Espérant vous avoir apporté les réponses nécessaires, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sylvie TOLMONT  
Députée de la Sarthe

